

LETTRES INÉDITES DE STUART MILL.

Quoi de plus mélancolique que de relire d'anciennes lettres, surtout quand ceux qui les ont écrites ne sont plus ! Il semble qu'on se promène dans un cimetière, parmi les tombes des amis qui vous ont quitté. Ces jours-ci, en essayant de remettre quelque ordre dans l'amas de lettres qui se sont accumulées avec les années, j'en ai retrouvé un certain nombre de Stuart Mill, dont quelques-unes méritent, me semble-t-il, d'être publiées, parce qu'elles contiennent l'opinion de ce puissant et lumineux esprit sur des questions que nous discutons chaque jour : extension du suffrage, organisation de la propriété, avenir de l'Orient, colonies.

Mes relations avec Stuart Mill ont commencé en 1869, à propos des débats que soulevaient alors les réformes agraires en Irlande. Le but final de ces réformes était d'y créer la petite propriété. Depuis Arthur Young, l'opinion en Angleterre y était hostile. Mais un mouvement en sens contraire avait pris quelque force après la publication de l'excellent livre de Thornton : *A plea for peasants Proprietors*, dont Mill avait adopté les conclusions dans son ouvrage classique *Principles of political Economy*. Mon ami Cliffe Leslie, disciple et ami de Stuart Mill, m'engagea à entrer dans la lice, lorsqu'en 1869 et 1870, les revues et les journaux étaient pleins d'articles sur la question brûlante des réformes agraires. Partisan décidé de la petite propriété, il croyait que l'exemple des merveilles accomplies par la petite culture des Flandres serait un argument très sérieux en faveur du morcellement des *Latifundia* irlandais. Je fis ce que Leslie

me demandait, d'abord dans une polémique que je soutins contre lord Dufferin, dans les journaux; plus tard, dans un chapitre que j'écrivis pour le volume publié par le *Cobden Club : Land systems in various countries*. Mill m'encouragea à continuer ma campagne en faveur de la petite propriété dans la presse anglaise et me demanda quelques renseignements à propos de l'agriculture dans nos Flandres; c'est ainsi que j'eus l'occasion de lui écrire. Plus tard, il sembla incliner vers quelque forme de propriété collective ou sociale, mais sans que sa pensée se soit, je crois, arrêtée à un système nettement déterminé. C'est ce qui résulte de la lettre suivante, écrite en français comme les autres ¹ :

Avignon, le 17 novembre 1872.

Cher Monsieur,

J'ai lu vos articles dans la *Revue des Deux Mondes* des 1^{er} juillet, 1^{er} août et 1^{er} septembre. Votre esquisse de l'histoire de la propriété territoriale, et votre description des différentes formes que cette institution a revêtues à différentes époques, et dont la plupart se conservent encore dans quelque endroit, me semblent très propres au but que vous avez en vue et que je poursuis aussi depuis longtemps, celui de faire voir que la propriété n'est pas chose fixe, mais une institution multiforme, qui a subi de grandes modifications, et qui est susceptible d'en recevoir de nouvelles avec grand avantage. Vos trois articles appellent et font désirer une quatrième étude, qui traiterait de l'application pratique de cette leçon à la société actuelle. C'est ce qu'on trouvera sans doute dans votre livre.

Quant à l'institution des *Allmends*, du moins comme elle existe à présent, vous en avez si peu dit dans vos articles que je ne la connais jusqu'ici que par votre lettre. Il faudrait en avoir bien étudié l'opération pour être en état de juger de son applicabilité à l'Angleterre. Mais je ne crois pas qu'on puisse nier que les réformes à faire dans l'institution de la propriété consistent surtout à organiser quelque mode de propriété collective, en concurrence avec la propriété individuelle. Reste le problème de la manière de gérer cette propriété collective, et on ne peut trouver

¹ Je crois pouvoir reproduire ici cette lettre, quoiqu'elle ait été déjà publiée dans mon volume *la Propriété primitive*. Mais ce livre, mal composé et alourdi par la citation d'une masse de faits très peu coordonnés, n'a guère été lu en Belgique, quoiqu'il ait été traduit en anglais, en allemand, en danois et en russe et qu'il ait obtenu le prix quinquennal.

de meilleure manière qu'en essayant celles qui se présentent ailleurs; peut-être même est-il à désirer que plusieurs de ces modes existent ensemble, afin d'obtenir les avantages de chacun et d'en compenser les désavantages. Il me semble donc qu'à titre d'expérience, le système des *Allmends* constitué de la manière que vous proposez, pourrait être mis en pratique en Angleterre avec avantage.

Jusqu'ici, les hommes politiques de la classe ouvrière anglaise ne se sont pas portés vers une pareille solution de la question : ils préfèrent que la propriété collective soit affermée, soit à des cultivateurs capitalistes, soit à des sociétés coopératives de travailleurs. Ce dernier mode a été essayé avec succès, et il jouit déjà d'une certaine faveur. La petite propriété, au contraire, n'a guère de partisans que quelques économistes et quelques philanthropes : la classe ouvrière paraît la repousser, comme une manière de multiplier le nombre de ceux qui seraient intéressés à s'opposer à une nouvelle constitution de la propriété territoriale. Pareil reproche ne peut guère s'adresser au système des *Allmends*, et j'espère que ce système sera pleinement exposé et discuté dans votre volume.

Je vois avec plaisir que vous prenez un peu l'habitude d'écrire pour l'Angleterre; vous y trouverez un public beaucoup mieux préparé qu'autrefois pour profiter de ce que vous avez à lui dire, et un penseur belge est dans une position de haute impartialité à l'égard des choses du continent d'Europe, qui le rend particulièrement propre à en donner de saines appréciations à des lecteurs qui sont souvent réduits à croire sur parole.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de ma haute considération et de ma sincère amitié.

J. S. MILL.

Obéissant au vœu de Mill, j'exposai avec soin l'organisation de la propriété collective dans le *Mir* russe, dans la *Dessa* javanaise et surtout dans l'*Allmend* suisse. Plusieurs chapitres de mon livre *la Propriété primitive*, y furent consacrés. Malheureusement, je ne pus avoir sur ce travail l'opinion de Mill, qui mourut avant qu'il parût. Le grand économiste avait été enlevé par un érysipèle au front, qui s'était déclaré pendant qu'il résidait dans sa maison aux environs d'Avignon. Les conclusions auxquelles j'étais arrivé et qui étaient conformes, je crois pouvoir l'affirmer, aux vues de Mill, ont été si mal comprises en France que je pense devoir les exposer avec plus de précision.

Mon éminent confrère, M. Paul Leroy-Beaulieu, dans son

livre *la Répartition des richesses*, et dans son récent ouvrage *le Collectivisme*, me reproche d'avoir réclamé pour chaque famille une part du domaine collectif afin de le mettre en culture. Que pourrait faire, dit-il avec raison, un habitant de Paris, de Rouen ou de Marseille du lopin de terre que la commune lui assignerait? Je dois avoir très mal rendu ma pensée, puisque M. Leroy-Beaulieu m'attribue un plan aussi impraticable et même aussi absurde.

Voici quelle était ma pensée :

Mes recherches sur la propriété primitive m'avaient conduit à deux conclusions. La première était celle que formule si bien Mill, dans la lettre citée plus haut : La propriété se présente à nous dans l'histoire sous des formes très différentes; elle a changé d'objet, de nature et de limites d'après l'état de la civilisation. Elle est, par conséquent, susceptible de se transformer. On ne viole donc aucune « loi naturelle » en cherchant à l'améliorer. La seconde de mes conclusions était celle-ci : La philosophie et l'histoire du droit prouvent que la propriété est un droit naturel et que, partant, elle doit être concédée à tout individu participant à la nature humaine. — Concernant le premier point, j'avais montré que la propriété individuelle du sol était inconnue à l'origine et qu'elle ne s'était développée que sous l'influence de la culture intensive; que même, sous la féodalité, elle avait conservé un caractère d'utilité générale, puisque, en théorie, le souverain ne la donnait en fief qu'à ceux qui remplissaient les fonctions du juge, du soldat et de l'administrateur; que, de nos jours seulement, elle était devenue exclusivement individualiste, n'étant plus qu'un simple titre à une certaine somme de jouissances; qu'il n'était pas interdit d'entrevoir dans l'avenir la constitution d'une forme plus parfaite de la propriété, devenant en même temps individuelle et collective, et apportant au travail le stimulant indispensable, sans que l'extension du monopole pût être telle qu'elle exclue complètement les générations futures et réduise à rien le domaine éminent de l'État. C'est un point de vue semblable que M. Alfred Fouillée a exposé, avec un grand talent, dans un livre qui vient de paraître, *la Propriété sociale*.

Quant au second point, j'essayai de montrer que tous les arguments qu'on invoque en faveur de la propriété impliquent la condition qu'elle soit attribuée à tous. — La propriété est le complément nécessaire de l'individualité, disent les philosophes. C'est vrai; mais alors, à moins de supposer qu'il est des hommes sans individualité à garantir, comment en faire le privilège exclusif de quelques-uns? — La propriété est un droit naturel, affirment les juristes. C'est bien ce que je soutiens; seulement tous ceux qui ont la nature humaine doivent jouir de ce droit naturel. — Sans propriété, pas de vraie liberté. Rien de plus certain: on ne le voit que trop en fait d'élections. Toutefois, faites attention où ce mot chaque jour répété vous conduit. Voulez-vous un peuple d'hommes libres, faites-en un peuple de propriétaires. — Le travail engendre la propriété, s'écrient en chœur les économistes. D'où vient alors que telle famille anglaise, qui se pique de n'avoir jamais mis la main à la charrue depuis la conquête des Normands, possède des milliers d'acres, tandis que les descendants des Saxons travaillent de père en fils, depuis mille ans, sans avoir à eux une pierre pour reposer leur tête?

La philosophie du droit prouve donc que la propriété, si elle est un droit naturel, doit être universalisée. Cette idée est aussi celle des prophètes et de l'Évangile. Écoutez en quels termes Esaïe condamne les *Latifundia* « Malheur à ceux qui joignent maison à maison et qui approchent un champ de l'autre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'espace. » (V. 8.) L'idéal est la propriété à qui la fait valoir. « Ils bâtiront des maisons et y habiteront; ils planteront des vignes et ils en mangeront le fruit. Ils ne bâtiront pas des maisons afin qu'un autre y habite, ils ne planteront pas des vignes afin qu'un autre en mange le fruit. » (ESAÏE, LXVI, 21 22.) « Chacun habitera sous sa vigne et sous son figuier. » (MICHÉE, IV, 4.)

L'histoire du droit nous montre aussi que dans les sociétés primitives, on considérait la possession d'une portion du sol comme la base nécessaire de toute famille libre, et c'est pour cela que le sol, propriété collective de la tribu ou de la com-

mune, était soumis à des partages périodiques, afin que chacun pût en avoir sa part et que nul ne pût accaparer définitivement les parts des autres. Ces coutumes étaient celles de la Germanie primitive¹, et elles y étaient la source de cet attachement à la liberté et de ce sentiment d'indépendance d'où sont sorties nos libres institutions au moyen âge et dans l'époque moderne. Cette propriété collective, avec partage périodique, assurant à chaque famille la condition indispensable d'une vie indépendante dans un régime exclusivement agricole, se retrouve partout à l'origine des sociétés, comme je crois l'avoir prouvé par une multitude de faits; elle survit encore complètement dans le *Mir* russe, et en partie dans l'*Allmend* suisse, dans les *Townships* des Highlands et dans certaines communes de nos Ardennes. Répondant aux désirs de Mill, j'avais aussi montré comment, dans l'*Allmend* suisse, la jouissance du lot de chaque famille, au lieu d'être « annale » ou triennale, était devenue viagère et avait permis ainsi une culture aussi intensive que sur les propriétés individuelles.

D'une part, de ce que la propriété tribale collective existe partout, au début, résultant du régime agricole et du

¹ Je crois utile de reproduire ici les deux passages de César et de Tacite qui peignent d'une façon si nette l'organisation économique de la Germanie.

Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierunt, quantum et quo loco visum est, agri attribuant, atque anno post alio transire cogunt. (CÆS., *De bell. Gall.*, VI, 22.)

Agri pro numero cultorum ab universis in vices occupantur, quos mox inter se secundum dignationem partiuntur; facilitatem partiendi camporum spatia præbent. Arva per annos mutant, et superest ager; nec enim cum ubertate et amplitudine soli labore contendunt, ut pomaria conserant et prata separent et hortos rigent: sola terræ seges imperatur (TACITE, *Germ.* 26.)

On retrouve encore ce régime agraire dans les communes de nos Ardennes qui possèdent de grandes étendues de bruyères. Chaque année, une partie du communal est partagée entre les habitants, *essartée*, emblavée en seigle, puis abandonnée. *Arva per annos mutant*. L'an d'après, une seconde partie (*superest ager*) est partagée et cultivée de la même façon. La rotation complète dure dix-huit ou vingt ans. On ne récolte ainsi qu'une céréale, *sola terræ seges imperatur*. (Voir mon livre: *la Propriété primitive*.)

sentiment instinctif de justice, et, d'autre part, de la notion de propriété conçue comme droit naturel, j'avais conclu que dans une société bien ordonnée toute famille doit avoir quelque bien, sur lequel elle puisse asseoir son existence, sans dépendre du bon vouloir d'autrui, afin d'arriver ainsi à jouir du produit intégral de son travail. Mais cela ne veut pas dire que ce bien ou cet instrument de travail doive être nécessairement un lot de terre, comme chez les Germains, au temps de Tacite. Il est trop manifeste que dans un régime économique comme le nôtre, où la production de l'industrie égale presque celle de l'agriculture, cela n'est point possible. Mais ce qui tiendra lieu aujourd'hui du lot de terre assuré à chacun autrefois, par le partage périodique, ce peut être une action de la société anonyme ou coopérative dans laquelle l'ouvrier travaille. On pourrait donc se figurer la société de l'avenir de la façon suivante : Le cultivateur faisant valoir le lot de terre qui lui appartient ou que l'*Allmend* communale lui assigne viagèrement, le travailleur industriel propriétaire d'une part de l'usine où il est employé. Ainsi se trouverait réalisé ce principe suprême de justice : *Cuique suum* ; à chacun suivant ses œuvres ou, ce qui revient au même, à chacun le produit intégral de son activité économique. Cela est-il une utopie ? En tout cas, cela n'est pas impraticable, comme le système que m'attribue M. P. Leroy-Beaulieu. Que les ouvriers aient la force morale, la prévoyance et un souci éclairé de leur bien-être suffisant pour ne plus s'empoisonner de tabac et d'alcool, et en deux générations ils pourraient se rapprocher du but que j'indique ou d'une organisation basée sur des principes semblables.

— En 1869, on recommença, en Belgique, à s'occuper du projet de créer des colonies pour ouvrir des débouchés aux produits de nos industries. Je demandai à Mill son opinion à ce sujet et il me répondit par la lettre que voici :

Blackheath Park, Kent, le 3 août 1869.

Mon cher Monsieur,

J'ai bien regretté les circonstances qui vous ont empêché de revenir cet été en Angleterre. J'espère que lorsque vous repren-

drez ce projet, j'aurai l'avantage, dont j'ai été privé cette fois, de faire votre connaissance personnelle.

J'ai à vous remercier des trois importants volumes que vous avez bien voulu m'adresser. J'en ai déjà lu une assez grande partie avec très grand intérêt. Il y a peu d'écrivains dont les études sur un pays quelconque valent les vôtres par la précision et l'importance des renseignements et par la justesse des appréciations. J'espère que votre voyage en Espagne procurera à vos lecteurs de nouvelles satisfactions.

C'est une chose remarquable quand on pense au nombre de pays où l'état de la propriété territoriale et les réformes nécessaires pour le rendre supportable, occupent maintenant l'esprit des penseurs et même des hommes d'État. Sans parler de l'Espagne, il y a l'Angleterre, l'Irlande, les Indes anglaises, la Russie. Il n'y a d'exception que pour les pays où la révolution a passé, et dans ces pays même, ces questions sont loin d'avoir reçu leur solution définitive.

A défaut de discussion orale, je serais charmé que nous nous entretenions ensemble par correspondance sur les questions économiques auxquelles vous faites allusion. L'une d'elles, à ce que m'a dit M. Leslie, serait la question de l'utilité des colonies pour un pays comme la Belgique. Là-dessus je partage l'opinion générale des économistes sur l'inutilité des colonies, sauf peut-être quelques circonstances spéciales qui n'existent pas, à ma connaissance, pour la Belgique. Si on prétend qu'il en existe, j'aurais bien envie de les connaître.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

J. S. MILL.

Avignon, le 9 septembre 1869.

Mon cher Monsieur,

Les raisons indiquées dans votre lettre, comme celles que mettent en avant les partisans de la fondation de colonies belges, me paraissent, comme à vous, extrêmement faibles. Il me semble d'ailleurs que cette fondation, regardée comme moyen d'assurer un marché aux produits de l'industrie belge, suppose le maintien de privilèges exclusifs au profit de la mère patrie : ce qui est tout à fait repoussé par les lumières du siècle et ne serait certainement pas supporté par les colonies, lorsqu'elles se seraient assez développées pour offrir un débouché de quelque valeur.

Une meilleure raison serait que la création d'une nouvelle province, unie avec la mère patrie par un même sentiment de patriotisme, pourrait être un surcroît de force en cas de danger de la part de l'étranger. Mais à cela on peut répondre que si l'indé-

pendance de la Belgique est exposée à quelque danger d'envahissement, ce serait plutôt dans un temps très prochain. On doit espérer qu'en moins de temps qu'il n'en faudrait pour qu'une colonie devint assez importante pour avoir quelque poids dans la balance des événements, il n'y aura plus de grandes monarchies militaires, prêtes à fondre sur les petits pays, au premier prétexte qui se présente.

Après un voyage en Hollande, en Angleterre, en Espagne et en Portugal, entrepris pour étudier spécialement cette question, je me rangeai complètement à l'avis de Mill, et les faits récents m'ont confirmé dans cette opinion. J'en ai exposé les motifs d'une façon sommaire dans le chapitre I, liv. II, de mes *Éléments d'économie politique*. Voyez ce qui se passe en ce moment-ci sous nos yeux.

La Hollande possède les colonies les plus productives et les mieux administrées du monde entier. Le budget colonial a donné pendant quelque temps un boni de 20 et 30 millions de florins : aujourd'hui, il se solde par un déficit de 12 à 15 millions de florins, qui vient s'ajouter au déficit du budget de la mère patrie.

La France, pour augmenter la sécurité de ses possessions en Cochinchine, qui lui coûtent gros, chaque année, et ne lui rapportent rien, annexe le Tonkin, et la voilà engagée dans une guerre avec la Chine, qui peut durer longtemps, sans compter les chances de conflit avec les neutres. Même entreprise ingrate et sans profits à Madagascar. La France a fort à faire chez elle. Comme tout notre continent, elle souffre d'une crise industrielle et agricole intense. Son effroyable budget de plus de trois milliards exigera de nouveaux impôts pour arriver à l'équilibre. Elle a besoin en Europe de ses forces militaires, pour de redoutables éventualités, toujours suspendues sur nos têtes. Les institutions républicaines sont violemment contestées et ouvertement menacées. Le mécanisme parlementaire marche d'une façon si imparfaite que tout le monde en gémit. Le ministère est à chaque instant à la veille d'une crise. L'esprit de suite, indispensable à des entreprises coloniales, ne peut se rencontrer dans un régime de démocratie parlementaire, avec les changements de cabinet

si fréquents qui en sont la suite. La république, bien et économiquement gérée, peut faire le bonheur d'un peuple, mais elle n'est pas apte à faire de la grande politique extérieure et des annexions lointaines. C'est ce que les États-Unis ont si bien compris jusqu'à ce jour. Et en présence d'une situation si chargée de difficultés de toute espèce, on y ajoute encore celles non moins grandes d'expéditions lointaines, dont nul ne peut prévoir l'issue. Cependant le mirage des annexions coloniales éblouit tellement les esprits en ce moment, que des hommes éminents et d'un grand sens, comme M. Paul Bert et même M. P. Leroy-Beaulieu, malgré ses principes économiques, applaudissent à cette politique aventureuse.

Que de sang, que de trésors a déjà coûtés à l'Espagne la possession de Cuba, qu'elle aura bien de la peine à conserver! Et toutes ces charges retombent sur les contribuables espagnols, qui n'en retirent aucun profit.

Et l'Angleterre, que de complications périlleuses et énormément coûteuses lui créent ses colonies! Guerre de Crimée, guerre de l'Afghanistan, guerres incessantes au Cap, expédition en Abyssinie, occupation de l'Égypte, malgré les vives répugnances de ses ministres actuels, qui y font si triste figure, expédition au Soudan, conflits dans l'Afrique australe, tout cela commandé par la nécessité de défendre les abords de l'Inde et de conserver du prestige en Orient.

Et l'Allemagne, qui se lance à son tour dans la carrière, occupant la baie d'Angra Pequena et le littoral des Camerones, proie facile qu'enlèvera la flotte française à la première guerre.

Il faut encore porter au passif des colonies tant d'années de guerres et sur terre et sur mer faites pendant le xvii^e et le xviii^e siècle pour se les disputer. On frémit et on s'indigne en pensant que maintenant encore des rivalités coloniales peuvent mettre aux prises deux ou trois de nos grandes nations civilisées. De nos jours, les colonies autres que celles qui ne sont qu'une prolongation de la mère patrie, comme le Canada, l'Australie et l'Algérie-Tunisie, ne sont qu'un

anachronisme. Les États qui se laissent séduire par cette chimère n'y rencontreront que d'amères déceptions, des périls de toute sorte, et les peuples, à coup sûr, un lourd surcroît d'impôts !

Ce que je viens d'écrire ne s'applique nullement à notre Association africaine. J'ai eu l'honneur d'être l'un de ses membres fondateurs, et souvent je l'ai défendue dans la presse chez nous et à l'étranger. Elle est, en effet, une œuvre internationale et humanitaire dans la plus haute acception du mot. Son but n'est pas de favoriser l'intérêt exclusif d'un seul peuple, par la voie des monopoles et des privilèges, mais d'ouvrir tout un continent à l'action civilisatrice de l'Europe entière, sans préférence et sans exclusion : grande et noble idée, que tout philanthrope doit approuver et à laquelle le monde civilisé vient d'accorder une consécration officielle. On ne peut qu'admirer la persévérance, l'abnégation, le dévouement au bien général qui ont atteint un si grand résultat. Si on parvient à faire construire, avec la garantie collective de l'Europe et de l'Amérique, le chemin de fer du Congo, indispensable au commerce pour pénétrer à l'intérieur du continent noir, ce sera l'affirmation solennelle du principe de la solidarité des peuples et la première pierre de ce magnifique édifice rêvé par les utopistes, les États-Unis européens.

— Quand Mill publia son livre *Subjections of women*, il me l'envoya, et je me permis de lui soumettre quelques remarques à ce sujet. J'admirai sans réserve les arguments si neufs, si profonds, si féconds en conséquences qu'il invoquait à l'appui de sa thèse favorite : les droits politiques accordés aux femmes. Celui qui me frappait le plus est aussi celui qui me paraît le plus sérieux que puissent invoquer les partisans du suffrage universel : le vote est l'un des plus puissants moyens d'éducation. Il l'est de deux façons. D'abord, celui qui a un vote à émettre sur une question ou sur un homme représentant un principe ou un parti, s'occupera de ces choses d'intérêt général et s'élèvera ainsi au-dessus du cercle restreint de l'égoïsme personnel ; il apercevra tout au moins comment son

bien particulier se trouve dépendre du bien du pays. En second lieu, quand on veut obtenir le vote d'un homme ou d'une femme, on s'adresse à lui, on lui explique de quoi il s'agit, on cherche à le convaincre et ainsi on fait son éducation. Le suffrage universel est le complément nécessaire et la conséquence inévitable de l'instruction universelle.

Mais en toutes choses il faut chercher à atteindre le plus grand bien. S'il est certain qu'une personne fera de son vote un usage nuisible à lui et aux autres, elle doit être exclue des comices d'un peuple libre. On ne remet pas aux mains d'un enfant de l'arsenic ou de la dynamite. Il n'y a point de droit au suicide. La capacité d'émettre un vote éclairé et non imposé est donc la condition du droit électoral. Jusqu'à quel point les femmes possèdent-elles cette capacité, dans tel ou tel pays, premier point à examiner. Second point : Si l'exercice du suffrage lèse un intérêt supérieur à l'avantage qu'il procure, si par exemple il doit jeter le trouble dans la famille et en ébranler les bases ou l'harmonie, dans ce cas encore, il faudra renoncer à accorder les droits publics, tout au moins aux femmes mariées. J'exposai à Mill combien ces objections avaient de force dans un pays catholique, où les femmes sont à la dévotion de leur confesseur. Les écrivains protestants et aussi les libre-penseurs ne peuvent pas bien comprendre à quel point la confession fausse les institutions libres et le régime représentatif. Supposez un souverain bon catholique et soumis, comme il doit l'être, à son directeur de conscience, la puissance royale sera exercée par un prêtre, lequel reçoit ses instructions de son évêque et, par celui-ci, de Rome. Le vrai souverain alors est le pape. Vous appelez aux urnes des cultivateurs, des ouvriers qui se croient perdus s'ils ne reçoivent l'absolution : qui dictera leur bulletin ? Le confesseur. Donc, encore une fois, le Vatican. Vous écoutez Mill, et vous accordez le suffrage aux femmes. En pays catholique, une femme renvoyée du tribunal de la pénitence est désespérée, et, au village, déconsidérée ; comment n'obéirait-elle pas au confesseur ? C'est donc encore lui qui votera au nom de toutes ses pénitentes. Voilà ce que j'écrivis à Mill. Je lui fis

remarquer aussi que, s'appuyant sur des informations vieilles, il n'avait pas très bien apprécié la culture intellectuelle donnée aujourd'hui aux jeunes filles en Allemagne. Nulle part, elles n'ont autant conservé le goût de la poésie.

Voici ce que me répondit Mill :

... Quant à la « Subjection of women », j'ai à vous remercier de vos renseignements sur l'éducation des demoiselles en Allemagne. Il se peut que je n'aie pas rendu pleine justice à l'instruction qu'elles reçoivent. Cependant on m'assure que, si elles apprennent plusieurs langues modernes, elles ne s'en servent guère pour la lecture, et que même dans leur propre langue, elles ne lisent, en général, que la littérature la plus légère. Il est vrai aussi que l'éducation des jeunes Françaises est ordinairement très défectueuse; cependant, il y a un assez grand nombre de Françaises qui prouvent par leurs écrits qu'elles sont douées d'une instruction assez solide, tandis qu'en Allemagne, les femmes quelque peu lettrées, comme Bettina, comme Rahel ou même comme la comtesse Hahn-Hahn, semblent être en très petit nombre. Après cela, qu'il y ait en Allemagne beaucoup de femmes d'un talent pratique distingué, je le crois sans difficulté; mais je pense qu'il y en a partout.

Je suis convaincu que la vie de famille n'a rien à craindre de la parfaite égalité politique et civile des deux sexes. Cette vie est tellement essentielle à l'humanité, qu'elle ne risque pas de s'ébranler et ne peut, ce me semble, que gagner, comme toutes les autres relations sociales, en étant régie par l'accord des volontés, au lieu du pouvoir arbitraire d'un des conjoints. Quant au vote politique des femmes, s'il pouvait s'établir dès aujourd'hui, il y aurait sans doute un danger temporaire du côté de « l'influence cléricale », mais il s'en faut de beaucoup que nous en soyons là. Et n'est-ce pas surtout parce que les femmes n'ont pas de voix dans la politique ni dans la conduite des affaires, que les hommes les abandonnent à l'influence des prêtres, dans l'idée, au moins en pays catholiques, que cela ouvre une voie à leur sensibilité naturelle, sans que cela puisse tirer à conséquence, et même en assurant davantage leur fidélité conjugale? C'est un calcul très peu prévoyant et qui ne pourrait pas durer, si les femmes avaient des droits dont l'exercice peu éclairé pût compromettre ce qu'on regarde comme de très graves intérêts, même matériels.

Agréez, mon cher Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

J. S. MILL.

Avignon, septembre 1869.

T. XLIX.

2

— J'échangeai aussi avec Mill quelques appréciations touchant la situation politique en Europe. Fidèle à la tradition des maîtres, le grand économiste était hostile en principe à toute extension des responsabilités de l'État, et surtout il gémissait de la folie des nations qui s'envient, se menacent et s'arment les unes contre les autres, sans que d'un conflit il puisse résulter le moindre avantage, même pour le vainqueur. Cependant, tenant compte de la réalité et n'ayant en vue que le bien de l'humanité, il n'admettait pas pour un grand peuple la loi absolue de l'abstention et surtout il ne pensait pas que l'effacement complet de l'Angleterre fût à désirer.

On se rappelle qu'en 1870, la Russie, profitant des victoires de l'Allemagne et se faisant payer son alliance contre l'Autriche, déclara qu'elle ne se considérait plus comme liée par l'article du traité de Paris qui lui interdisait d'entretenir une marine de guerre dans la mer Noire. L'Angleterre se voyait enlever ainsi, d'un trait de plume, l'unique résultat de cette coûteuse et sanglante folie, la guerre de Crimée. L'indignation fut grande. L'opinion publique poussait le gouvernement à la guerre. C'eût été une aberration plus grande encore que celle de 1854. J'éprouvais une anxiété cruelle à l'idée d'une lutte entre la Russie et l'Angleterre, parce qu'elle n'aurait pas tardé à se transformer en une mêlée générale et sur terre et sur mer. L'Allemagne était engagée à défendre la Russie et, en outre, les États-Unis, encore justement irrités de l'attitude odieuse prise par le gouvernement anglais à l'époque de la sécession, auraient pu être facilement entraînés aussi dans la bataille, parce que les droits et les devoirs des neutres sont encore si mal définis que la moindre raideur, la moindre malveillance peuvent donner lieu à une contestation sans issue. Quel eût été le sort de la Belgique, au milieu de ce formidable conflit où on eût vu aux prises les trois puissances qui sont nos voisins et les garants de notre neutralité? Je communiquai mes appréhensions à Mill. Il me répondit qu'il les partageait, et il me demanda en même temps l'autorisation de traduire une partie

de ma lettre, afin de la faire paraître dans le *Times*. On voudra bien me permettre de reproduire ici ce fragment, d'abord parce que les événements sont venus confirmer mes prévisions de 1870, et ensuite parce qu'il explique pourquoi je défends avec tant de chaleur, en ce moment, la cause des rayas de la Macédoine.

(*Times*, 30 novembre 1870. Traduction de la lettre de S. Mill.)

Monsieur,

Je viens vous prier de bien vouloir publier dans le *Times* l'extrait ci-joint d'une lettre particulière de M. Emile de Laveleye, où nous pouvons voir comment la guerre que l'on nous pousse à entreprendre est appréciée par l'un des publicistes les plus éclairés du continent, occupant, comme citoyen belge, une position qui garantit son impartialité.

Je suis, etc.

J.-S. MILL.

« Je tremble à l'idée d'une guerre qui pourrait éventuellement entraîner l'Angleterre dans un conflit avec la Prusse ou avec les États-Unis, c'est-à-dire avec deux nations de la même origine qu'elle-même et qui rendent également de grands services à la civilisation, et cela au profit d'Asiatiques, dont les jours, en Europe, sont comptés, puisque leur nombre décroît régulièrement.

« Peut-on espérer le maintien des stipulations du traité de 1856, en face du développement intérieur inévitable de la Russie? Évidemment non.

« Vos journaux considèrent cette question à un point de vue purement juridique. La Russie, disent-ils, a signé le traité : elle est donc tenue de le respecter. — La Russie a eu tort d'agir si brusquement; mais l'Angleterre doit-elle redresser ce tort par la force des armes? Oui, si c'est pour son propre bien et pour celui de l'humanité. Non, mille fois non, si la guerre doit être nuisible et fatale pour tous.

« L'Angleterre irait directement à l'encontre du but qu'elle poursuit, c'est-à-dire la sécurité de l'Orient. Les envahissements possibles de la Russie rencontreront un jour un obstacle invincible du côté des populations du Danube, — Croates, Serbes, Bulgares, Roumains, — qui n'ont au fond aucune sympathie pour la Russie, mais qui attendent d'elle un appui contre leurs oppresseurs, les Turcs. Déclarer la guerre à la Russie en faveur des Turcs, c'est jeter tous les Slaves dans les bras de la Russie.

« Si l'Autriche est entraînée dans le conflit que l'Angleterre tend à provoquer en ce moment, le danger, l'erreur, le crime sera d'autant plus grand. La malheureuse Autriche, si utile aux bords

du Danube, périrait probablement. Regardez la carte de ces contrées : de la frontière de la Pologne à Vienne, en traversant la Galicie, il y a peu d'heures de distance, et un très petit nombre d'étapes pour une armée d'invasion. L'armée autrichienne n'est pas prête. L'Angleterre enverra-t-elle des troupes à Vienne pour combattre les armées russes? Réfléchissez aussi aux divisions intestines de l'Autriche : les Hongrois seront pour la guerre, les Allemands contre, et, à l'exception des Polonais, tous les Slaves autrichiens, Ruthènes, Serbes, Slovènes, Tchèques, se tourneront vers la puissance qui représente leur race. Dans cette terrible situation, il est bien difficile de dire d'où viendrait le danger le plus grand, de l'intérieur ou de l'extérieur. Exposer l'Autriche à un péril aussi grave serait assumer une responsabilité effrayante, et, si elle succombait, l'Angleterre aurait de ses propres mains amené la Russie aux portes de Constantinople.

« Il existe un autre péril, auquel un ami de la liberté et de la civilisation dans le monde entier ne peut songer sans horreur, et dont la seule pensée suffit pour le désespérer : la possibilité d'un conflit avec les Etats-Unis. Sans doute, les Américains ne vont pas sans motif déterminant se ranger du côté de la Russie ; cela serait trop abominable ; mais la diplomatie a montré si peu de prévoyance dans le règlement des droits et des devoirs des pays neutres, que les difficultés les plus graves sont inévitables, et personne ne peut prévoir où les complications s'arrêteraient. Les gouvernements des deux nations anglo-saxonnes, l'espoir du progrès de l'humanité, en viendront-ils à se battre à propos de la question de savoir si quelques navires de plus ou de moins navigueront sur la mer Noire? Si les peuples du continent comprenaient leur véritable intérêt, ils supplieraient à genoux l'Angleterre de ne pas exposer le monde à une si grande infortune.

« En outre, il s'élèvera bientôt une puissance qui, bien plus que l'Angleterre, sera intéressée à arrêter les injustes entreprises de la Russie, et cette puissance est l'Allemagne unie. Il y a entre ces deux puissances deux causes spéciales de désaccord, la Bohême et les provinces baltiques. Le temps viendra peut-être où l'Allemagne voudra rétablir la Pologne ; elle seule a intérêt à le faire. La question d'Orient n'arrive qu'au second rang pour la France, mais pour l'Autriche et l'Allemagne, c'est une question vitale. Attendez un peu de temps, et vous verrez l'Allemagne s'allier à l'Autriche pour monter la garde aux bords du Danube. L'Allemagne reconstituée ne permettra jamais que le Danube devienne un fleuve russe. La *Donau*, de même que le *Vater Rhein*, sera défendue par l'épée de l'Allemagne. Quelles que soient les alliances actuelles entre Berlin et Saint-Pétersbourg, tel est le résultat nécessaire de la situation. Les populations ont bien com-

pris leur vrai intérêt : tandis que l'empereur Alexandre félicitait la Prusse au sujet de ses victoires, le peuple russe les déplorait.

« Il reste à considérer un dernier point, mais j'ose à peine le mentionner, tant il semble éloigné des esprits et des pensées de tous. S'occupe-t-on des effroyables souffrances que la guerre infligerait aux classes laborieuses du monde entier, si elle devenait générale? Quelle importance ont pour elles ces rivalités d'influence? Et pourtant elles en seraient les premières victimes. C'est sur elles qu'en retomberait le poids. C'est elles qui souffriraient la faim et les privations de tous genres.

Si l'Angleterre suivait les avis de ses belliqueux conseillers, elle ferait exactement comme la France dans l'affaire Hohenzollern : elle obéirait à un faux point d'honneur, sans se préoccuper aucunement des intérêts du peuple anglais.

EMILE DE LAVELEYE.

20 novembre 1870.

Dans un discours prononcé par lord Salisbury, le 17 octobre 1879, à un banquet conservateur, à Manchester, nous lisons ce qui suit : « Si la Turquie doit succomber, rappelez-vous que l'Autriche est maintenant à Novi-Bazar, qu'elle s'est avancée jusqu'aux Balkans et que, dorénavant, la Russie ne pourra plus pénétrer au delà du Danube ou au delà des Balkans, avant d'avoir brisé la résistance de l'empire austro-hongrois. L'Autriche, par elle-même, est puissante. Je crois que c'est dans la puissance et l'indépendance de l'Autriche que nous devons chercher les meilleures garanties pour la paix et la stabilité de l'Europe. Ce qui est arrivé en ces dernières semaines nous fait croire que si l'Autriche était attaquée, elle ne serait pas isolée. Les journaux affirment — j'ignore si c'est vrai — qu'une alliance défensive a été conclue entre l'Allemagne et l'Autriche. Je n'émettrai aucune opinion à ce sujet. Je veux seulement vous dire à vous, comme à tous ceux qui ont à cœur la paix de l'Europe et l'indépendance des nations, que c'est là « une bonne nouvelle d'une grande joie ». — Et, en effet, l'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche pour défendre le Danube était chose faite au moment où lord Salisbury parlait. J'avais pu prédire cet important événement dans ma lettre à Mill, neuf ans auparavant, parce qu'il devait résulter de la situation générale de l'Europe.

Si, lors de la guerre franco-allemande, la Russie avait

empêché l'Autriche de remplir les engagements qu'elle avait pris envers l'empereur Napoléon, ce n'était pas uniquement pour reprendre le droit d'avoir des vaisseaux de guerre dans la mer Noire. Le gouvernement russe avait en vue un résultat plus important. La France, vaincue, mutilée et désormais irrémédiablement hostile à l'Allemagne, lui offrait dans l'avenir un allié certain. Il pouvait donc toujours prendre l'empire germanique entre deux feux, et ainsi il devenait l'arbitre de l'Europe. L'Allemagne était à sa merci. Bismarck le comprit : la riposte était indiquée, c'était une cordiale réconciliation et même une alliance avec l'Autriche. L'entente est facile entre deux États qui ont un grand intérêt commun. Cet intérêt, c'était de conserver la liberté du Danube et d'échapper à la marée montante de l'océan panslave. L'Autriche ne peut permettre que la Russie s'empare de la péninsule des Balkans. Elle serait tournée et tôt ou tard elle perdrait ses provinces jougo-slaves. C'est pour éviter ce péril qu'elle mit sa main dans celle de l'Allemagne et qu'elle occupa la Bosnie jusqu'à Novi-Bazar.

L'Angleterre en Orient a toujours eu une politique peu prévoyante. Pour arrêter les progrès de la Russie vers la Méditerranée, elle voulait tenir debout l'empire ottoman, qui tombe d'une chute irrémédiable. De là la guerre de Crimée, qui a été parfaitement inutile ou plutôt qui n'a fait que hâter le déclin de la Turquie. En 1880, lord Salisbury commença à se rendre compte des fautes commises. Il se réjouit de voir l'Autriche postée en sentinelle sur le Danube et sur les Balkans; mais il ne voit pas encore que le meilleur moyen d'éloigner tout danger de ce côté est de constituer dans la Péninsule une grande Bulgarie indépendante, avec des institutions libres, laquelle, par conséquent, ne consentirait jamais à les sacrifier, pour se soumettre au despotisme russe. Le cabinet anglais a commis alors trois fautes dont les conséquences deviendront chaque année plus visibles. La première a été de couper la Bulgarie en trois tronçons, chacun trop faible pour se défendre et, par conséquent, toujours prêt à réclamer le secours de la Russie. La seconde était de remettre l'un de ces trois tronçons, la Macédoine, sous le joug odieux

de la Porte, créant ainsi à ce pays une situation si affreuse que tôt ou tard, soit l'Europe, soit l'Autriche, sera forcée d'y mettre un terme. La troisième faute a été de vouloir conserver la Turquie pour garder les Dardanelles, tout en lui enlevant les provinces qui pouvaient lui en fournir les moyens. On demande à la Porte qu'elle remplisse le rôle d'une grande puissance, qu'elle entretienne dans toutes les capitales de l'Europe un corps diplomatique, à Constantinople une cour impériale la plus dispendieuse du monde, une bonne armée et une flotte, et dans le même temps on lui ampute la moitié de son territoire. Aussi est-elle en faillite déclarée. Elle n'a plus ni revenus, ni crédit; ses soldats non payés se révoltent, se débandent et vivent à merci sur les habitants. Nul progrès n'est possible. Les Turcs sont aussi ruinés, aussi pauvres que les rayas qu'ils oppriment et qu'ils exploitent. Le déclin est rapide et l'issue fatale. Le gouvernement turc doit cesser d'exister. Il périra comme ont disparu les races éteintes, faute de pouvoir s'accommoder au milieu de la vie moderne. C'est notre civilisation, avec ses besoins de luxe, ses armées permanentes, ses impôts et ses emprunts, qui tue la Turquie.

—Je n'ai rencontré Stuart Mill que deux fois. La première fois, c'était en 1874, à un meeting de l'*Association pour la réforme des lois agraires*. Il développa son idée favorite d'un impôt spécial à établir sur l'*unearned increment* de la propriété, c'est-à-dire sur la plus-value des immeubles, qui est le résultat, non du travail du propriétaire, mais de l'activité et des progrès de la société tout entière. Cette proposition de Mill a toujours été violemment attaquée par les économistes français. Cependant le principe est déjà admis dans nos lois, ainsi que me l'indique mon éminent collègue M. Giron. En effet, la loi du 16 septembre 1807, art. 30, porte ce qui suit : « Lorsque, par l'ouverture de nouvelles rues, par la formation de places nouvelles, par la construction de quais ou par tous autres travaux publics généraux, départementaux ou communaux, des propriétés privées auront acquis une notable augmentation de valeur, ces propriétés pourront être chargées de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la valeur de la moitié des avantages qu'elles auront acquis. »

Quoi de plus juste et de plus conforme aux motifs mêmes que l'on invoque en faveur du droit de propriété? Si c'est le travail qui crée la propriété, toute plus-value du sol qui est due au propriétaire doit lui revenir. Mais, d'autre part, toute celle qui est le résultat du travail social doit revenir à la société, sous l'une ou l'autre forme. C'est là encore un point que M. Alfred Fouillée a bien mis en lumière et qui ressort du titre même de son dernier livre : *Propriété sociale*.

Mill parlait avec une admirable clarté, mais sans nulle chaleur. Sa voix, quoique grêle, portait loin, parce que le timbre en était élevé et mordant. Son argumentation était de la logique pure. Quelques faits indiqués, mais peu développés. Quoiqu'il parlât devant un auditoire démocratique, nul appel adressé au sentiment. Il voulait convaincre, éclairer, non émouvoir, entraîner. Son discours eût été mieux à sa place dans une académie de savants que dans ce meeting populaire. Mais il le voulait ainsi. Il eût rougi d'un succès dû à ce que nous appelons l'éloquence.

Il m'engagea à aller le voir à Blackheath, près de Greenwich. Il y occupait une petite villa pendant les quelques mois qu'il passait en Angleterre. Il résidait la plus grande partie de l'année aux environs d'Avignon, où il avait acheté une propriété pour ne pas s'éloigner du tombeau de sa compagne adorée, qu'il allait visiter chaque jour. Ce n'est pas sans une vive émotion que je pénétrai dans la demeure du maître vénéré, dont les écrits étaient depuis longtemps ma lecture habituelle. Son accueil, extrêmement cordial, eût dû me mettre à l'aise ; mais il y avait en lui une certaine dignité mélancolique qui imposait. Je le vois encore devant moi, comme si j'y étais. Le salon était sombre et sévère : à terre, un tapis turc aux nuances foncées ; le long des murs, des bibliothèques basses, dont les tablettes étaient garnies de souvenirs et d'objets d'art ; sur le fond obscur se détachait son grand front, chauve et pâle, et son profil aigu d'une extrême finesse. Les yeux étaient gris, pas grands, mais lumineux, d'une lumière grise et froide. Contrairement à l'habitude des Anglais, dans la journée, il était vêtu tout de noir, comme un pasteur. Portait-il ainsi, en ses vêtements, un

deuil qui répondait à celui qu'il conservait si profond, si fidèle au fond de l'âme ?

Nous causâmes du livre sur la propriété, que je préparais. Il en approuva complètement le plan. « Les recherches d'économie politique pure sont presque épuisées, me dit-il. Dans cette voie, il ne reste pas beaucoup à découvrir. Nous devons porter maintenant nos investigations sur cette région si vaste et si peu explorée des relations de la morale et surtout du droit avec l'économique. De ce côté, beaucoup reste à faire. Les économistes ont négligé ces questions, parce qu'ils se sont figuré que la liberté du contrat répondait à tout. « LA PROPRIÉTÉ » leur semblait un principe immuable, dont il n'y avait pas à s'occuper, puisqu'il est une loi naturelle. Les socialistes en ceci ont mieux vu : ils ont compris que dans la conception du droit et dans l'organisation de la société, de grands, d'immenses progrès peuvent être accomplis. Seulement aucun d'eux, pas même Proudhon, n'a su l'économie politique. »

Je lui parlai alors des socialistes allemands. Il n'ignorait pas leur nom, mais il n'avait pas étudié leurs livres. Il m'engagea à les faire connaître, et c'est ainsi que je fus amené à publier dans la *Revue des Deux Mondes* la série d'articles qui, remaniés et complétés, sont devenus mon volume récemment publié : *le Socialisme contemporain*. J'emportai de ma visite à Mill une impression profonde de respect et d'admiration, qui n'a pas diminué depuis.

Je n'essayerai pas ici d'émettre un jugement sur les travaux du grand économiste et je ne pourrais, d'ailleurs, parler de la partie philosophique de son œuvre. Mais j'estime que, dans le domaine des sciences sociales, les deux auteurs à qui notre génération doit le plus de vérités utiles, sont Tocqueville et Stuart Mill. Tous deux ont examiné à fond le grand problème de notre époque, l'organisation de la démocratie. Seulement Tocqueville n'a pas bien vu les conséquences économiques des progrès de l'égalité, et ce qu'il en a aperçu le remplissait d'inquiétudes. Mill, au contraire, a nettement discerné l'approche d'une ère de réformes sociales, et il l'a saluée avec confiance, avec sympathie, parfois même avec enthousiasme.

ÉMILE DE LAVELEYE.